



Recours contre le permis de construire d'un ensemble hôtelier sur la carrière du Bestouan à Cassis



La plage du Bestouan à Cassis est un lieu magique. L'eau transparente sur les galets blancs conduit l'œil jusqu'aux rouges falaises Soubeyranes et au Cap Canaille. Il suffit alors de tourner le dos à la mer pour découvrir les abruptes collines du Parc national des Calanques, au-delà de l'ancienne carrière de pierres. Il y a une quinzaine d'années l'activité de cette carrière s'est arrêtée et, malgré les avis contraires exprimés lors de l'élaboration du PLUi, le terrain a été rendu constructible, bulle insolite, en bordure du parc national adjacent.

Photo Association Port-Miou Bestouan.

Depuis le temps est passé, la nature y a repris ses droits, mais la mairie a accordé en décembre 2021 un permis au promoteur Quartus pour y construire 10 000 m² d'un ensemble hôtelier et une dizaine de villas. C'est un projet vieux de 15 ans, sur un terrain dont la vocation, par sa situation, est pourtant de faire partie intégrante du parc national qui l'entoure.

Plusieurs recours ont été déposés devant le tribunal administratif afin de faire annuler ce permis, dont celui de deux associations « Port-Miou Bestouan » et « Bien Vivre à Cassis », auxquelles s'est jointe Union Calanques Littoral.

Dans le cadre de cette procédure, les moyens juridiques avancés sont nombreux et concernent en particulier la loi dite « Littoral », la loi « Paysage », le risque incendie, les problèmes de circulation, ceux de la gestion des eaux pluviales, et bien sûr l'atteinte à l'environnement et la biodiversité.

Pour les habitants de la presqu'île de Port-Miou, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase : les embouteillages bloquent souvent le seul accès au quartier, accès d'ailleurs déjà très inconfortable et accidentogène, qui passe devant la plage du Bestouan. Le risque de ne pas pouvoir évacuer en cas d'incendie le millier de véhicules qui se garent dans les parkings, le long des rues et dans les jardins, ainsi que les milliers de promeneurs estivaux du Parc national des Calanques est réel et non pris en compte par les porteurs du projet et les services publics.

Le procès est en cours, les avocats échangent leurs arguments. A suivre...

Gerard Plaisant
Association Port-Miou-Bestouan